



20.024

**Weltbankgruppe
und Afrikanische Entwicklungsbank.
Kapitalerhöhung****Groupe de la Banque mondiale
et de la Banque africaine
de développement.
Augmentation de capital***Differenzen – Divergences*

CHRONOLOGIE

STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 08.06.20 (ERSTRAT - PREMIER CONSEIL)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 16.09.20 (ZWEITRAT - DEUXIÈME CONSEIL)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 16.09.20 (FORTSETZUNG - SUITE)
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 02.12.20 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 10.12.20 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)
STÄNDERAT/CONSEIL DES ETATS 14.12.20 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)
NATIONALRAT/CONSEIL NATIONAL 16.12.20 (DIFFERENZEN - DIVERGENCES)

Präsident (Kuprecht Alex, Präsident): Wir sind im Differenzbereinigungsverfahren. Der Berichterstatter äussert sich einleitend zu beiden Vorlagen.

AB 2020 S 1145 / BO 2020 E 1145

Müller Damian (RL, LU), für die Kommission: Die Aussenpolitische Kommission hat sich an der Sitzung vom 6. Oktober im Rahmen der Differenzbereinigung erneut mit den Bundesbeschlüssen zur Kapitalerhöhung für die Weltbankgruppe und die Afrikanische Entwicklungsbank auseinandergesetzt. Da bei Vorlage 3, dem Bundesbeschluss über die Genehmigung der Änderung des Abkommens über die Internationale Finanz-Corporation, keine Differenzen mehr vorhanden waren, war dieser Bundesbeschluss nicht mehr Teil der Behandlung. Der Fokus der Diskussion lag somit auf den Vorlagen 1 und 2. Die beiden Vorlagen, der Bundesbeschluss über die Beteiligung der Schweiz an den Kapitalerhöhungen der Weltbankgruppe sowie der Bundesbeschluss über die Beteiligung der Schweiz an der Kapitalerhöhung der Afrikanischen Entwicklungsbank, wurden von der Kommission in der erstmaligen Beratung klar angenommen.

Der zweitberatende Nationalrat beschloss jedoch die Hinzufügung von fünf Artikeln, welche die strategische Ausrichtung der Schweizer Beteiligung an der Weltbankgruppe und der Afrikanischen Entwicklungsbank betreffen. Nach einer intensiven Kommissionsbehandlung wurde klar, dass ein Kompromiss zielorientiert wäre. Dieser Kompromiss wurde mit der Verwaltung ausgearbeitet und beinhaltet die Elemente zwischen dem ursprünglichen Beschluss des Ständerates, d. h. keine Handlungsanweisungen in den Bundesbeschlüssen, und eben dem Beschluss des Nationalrates, d. h. Handlungsanweisungen in fünf verschiedenen Bestimmungen. Eine Minderheit Sommaruga Carlo möchte in beiden Vorlagen zusätzlich zu Artikel 3a an Artikel 3c gemäss Nationalratsbeschluss festhalten. Inhaltlich geht es beim Antrag der Minderheit um die Veröffentlichung des Schweizer Abstimmungsverhaltens und um eine Berichterstattung ans Parlament. Diese beiden Elemente sind in Artikel 3a nicht enthalten.

Der Kompromissvorschlag löst die Thematik so, dass wir einen Artikel 3a formuliert haben. Dieser Artikel funktioniert demnach als umhüllende Bestimmung für den gesamten Beschluss. Der Kompromissvorschlag, welcher in Zusammenarbeit mit der Verwaltung erarbeitet wurde, wurde in der Kommission dann mit 11 zu 1 Stimmen ohne Enthaltung sehr deutlich angenommen.

Das klare Abstimmungsergebnis zeigt, dass die Kommission das zugrunde liegende Anliegen des Nationalrates unterstützt, nämlich den Bundesbeschlüssen einen strategischen Leitfaden mitzugeben. Das Votum der



Kommission geht aber gleichzeitig in Richtung einer übersichtlichen und eleganten Lösung.

Im Namen einer grossen Kommissionsmehrheit möchte ich Sie somit bitten, ihren Beschlüssen zu folgen und ebenfalls für den eleganten und korrekten Lösungsvorschlag zu stimmen, welcher von der Verwaltung ausformuliert und eingebracht wurde.

Herr Präsident, ich erlaube mir, Ihnen noch eine redaktionelle Anpassung des französischen Textes von Artikel 3a mitzugeben. Ich möchte Sie darauf aufmerksam machen, dass in der französischen Version von Artikel 3a ein kleiner und rein redaktioneller Fehler vorliegt. Damit dieser in aller Transparenz korrigiert werden kann, möchte ich Folgendes zuhanden des Amtlichen Bulletins festhalten: Im Bundesbeschluss 1 wird es im letzten Satz von Artikel 3a heissen: "dans les stratégies et projets du Groupe de la Banque mondiale". Gestrichen werden müsste: "des deux organisations de développement". Im Bundesbeschluss 2 wird es im letzten Satz von Artikel 3a heissen: "dans les stratégies et projets de la Banque africaine de développement". Gestrichen werden müsste ebenfalls: "des deux organisations de développement".

Es handelt sich hierbei um Korrekturen rein redaktioneller Art, welche keinen Einfluss auf den Inhalt der Handlungsrichtlinien von Artikel 3a haben. Der französische Text wird nach der Beratung in den Räten im Hinblick auf die Publikation der Bundesbeschlüsse entsprechend angepasst.

1. Bundesbeschluss über die Beteiligung der Schweiz an den Kapitalerhöhungen der Weltbankgruppe **1. Arrêté fédéral sur la participation de la Suisse aux augmentations du capital du Groupe de la Banque mondiale**

Art. 3a

Antrag der Kommission

Die Schweiz verfolgt die Umsetzung der Kapitalerhöhungen. In den Steuerungsorganen der Weltbankgruppe fordert sie die Einhaltung und die stete Verbesserung der Umwelt- und Sozialstandards sowie der Korruptionsbekämpfung. Sie setzt sich in den Strategien und Projekten der Weltbankgruppe im Rahmen von deren komparativen Stärken und unter Einbezug der Zivilgesellschaft für die Förderung der Rechtsstaatlichkeit, die Geschlechtergleichstellung, die Bekämpfung des Klimawandels sowie eine nachhaltige Landwirtschaft, inklusive agroökologischer Ansätze, die Schaffung von lokalen und guten Arbeitsplätzen sowie die Förderung von öffentlichen Gesundheits- und Bildungssystemen ein.

Antrag Carobbio Guscetti

... der Korruptionsbekämpfung. Sie setzt sich in den Strategien und Projekten der Weltbankgruppe im Rahmen von deren komparativen Stärken und unter Einbezug der Zivilgesellschaft für die Förderung der Rechtsstaatlichkeit, der Menschenrechte, die Geschlechtergleichstellung ...

Art. 3a

Proposition de la commission

La Suisse suit de près la mise en oeuvre des augmentations de capital. Dans les organes de décision du Groupe de la Banque mondiale, elle appelle au respect et à l'amélioration continue des normes environnementales et sociales et à la lutte contre la corruption. Elle s'engage à promouvoir l'Etat de droit et l'égalité des sexes, la lutte contre le changement climatique et l'agriculture durable et respectueuse du climat, y compris les approches agroécologiques, la création d'emplois locaux et décents et les systèmes publics d'éducation et de santé dans les projets et stratégies des deux organisations de développement, dans le cadre de leurs avantages comparatifs et avec la participation de la société civile.

Proposition Carobbio Guscetti

... la corruption. Elle s'engage à promouvoir l'Etat de droit, les droits humains et l'égalité des genres, la lutte contre le changement climatique ...

Carobbio Guscetti Marina (S, TI): La commission a décidé de proposer un nouvel article 3a, selon lequel la Suisse suit de près la mise en oeuvre des augmentations de capital. Nous avons entendu ce qu'a dit le rapporteur à ce propos.

J'ai déposé une proposition pour ajouter quelque chose qui n'était pas mis dans la proposition de la commission. La solution de compromis proposée par la commission fait la liste des principes qui doivent guider les prises de décision de la Suisse au sein du Groupe de la Banque mondiale. Elle omet toutefois un point



important de notre politique extérieure: la promotion des droits de l'homme. Je vous invite, par ma proposition individuelle, à rajouter ce point.

En même temps, je vous demande de corriger l'expression en français "égalité des sexes", dans la version de la commission, en lui substituant l'expression "égalité des genres". C'est une correction importante, car on n'utilise plus le terme "égalité des sexes", qui est un anachronisme. Il serait donc plus correct, comme je l'ai dit, d'utiliser le terme "égalité des genres". Ma proposition est valable à la fois pour l'arrêté fédéral sur la participation de la Suisse aux augmentations du capital du Groupe de la Banque mondiale et pour l'arrêté fédéral sur la participation de la Suisse à l'augmentation du capital de la Banque africaine de développement. Je vous remercie de soutenir ma proposition.

Müller Damian (RL, LU), für die Kommission: Der Einzelantrag Carobbio Guscetti lag der Kommission damals nicht vor. Die Aufzählung ist nicht abschliessend. Im Wissen, dass wir –

AB 2020 S 1146 / BO 2020 E 1146

also die Schweiz – die Menschenrechte immer im Fokus haben, ist dieser Zusatz eigentlich logisch, aber nicht zwingend. Wie gesagt, die Menschenrechte einzuhalten, ist eigentlich ein Grundauftrag unserer Institution. Dieser Einzelantrag lag der Kommission nicht vor. Deshalb haben wir auch keine Ausmehrung vorgenommen.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: Le 16 septembre dernier, le Conseil national a suivi la majorité de sa Commission de politique extérieure. Il a adopté cinq propositions, et il subsiste une divergence concernant ces cinq points.

A l'article 3a, le Conseil fédéral soutient la proposition de compromis de la Commission de politique extérieure du Conseil des Etats. C'est une proposition qui constitue de notre point de vue un compromis constructif qui, avec le rapport en réponse aux postulats de la Commission de politique extérieure du Conseil national, reprend les points soulevés par le Parlement, sans créer en définitive de problèmes majeurs.

Je pense que le Conseil fédéral peut se rallier à la proposition que vous faites, Madame la conseillère aux Etats Carobbio Guscetti, et on peut adapter la disposition en conséquence. M. le rapporteur a dit que cela n'avait pas été discuté en commission et j'ai découvert la proposition ce matin, mais nous avons analysé la situation et on peut tout à fait l'intégrer à l'article 3a. Le Conseil fédéral peut se rallier à cette proposition individuelle, qui est valable pour les articles 3a des deux arrêtés.

Präsident (Kuprecht Alex, Präsident): Der Bundesrat unterstützt den Antrag Carobbio Guscetti. Die nachfolgende Abstimmung gilt auch für Artikel 3a der Vorlage 2.

Abstimmung – Vote

Für den Antrag Carobbio Guscetti ... 22 Stimmen

Für den Antrag der Kommission ... 19 Stimmen

(0 Enthaltungen)

Art. 3c

Antrag der Mehrheit

Streichen

Antrag der Minderheit

(Sommaruga Carlo, Chiesa, Jositsch, Maret Marianne, Minder, Vara)

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Art. 3c

Proposition de la majorité

Biffer

Proposition de la minorité

(Sommaruga Carlo, Chiesa, Jositsch, Maret Marianne, Minder, Vara)

Adhérer à la décision du Conseil national

Müller Damian (RL, LU), für die Kommission: Ich habe bereits beim Eintreten darauf verwiesen, dass hier ein Minderheitsantrag von Kollege Sommaruga vorliegt. Dieser Antrag ist in der Kommission mit 7 zu 6 Stimmen



unterlegen, wie sie das unschwer auch an der Grösse der Minderheit sehen können. Wir sind in der Kommission klar der Auffassung gewesen, dass die Version der Mehrheit eigentlich genügen sollte – da ich das bereits beim Eintreten erwähnt habe, gehe ich nicht mehr vertieft darauf ein.

Sommaruga Carlo (S, GE): Vous vous rappelez peut-être que, lorsque nous avons discuté pour la première fois de cette problématique de l'augmentation de capital du Groupe de la Banque mondiale et de la Banque africaine de développement, notre collègue Céline Vara et moi-même avons formulé deux propositions – aux articles 3a et 3b – qui visaient à orienter de manière thématique l'engagement de la Suisse au sein des institutions de la Banque mondiale. Toutes ces propositions avaient été refusées par notre conseil. On constate, on le voit d'ailleurs dans le dépliant aux articles 3c à 3g, qu'elles ont toutes été reprises et adoptées par le Conseil national.

C'est donc dans le cadre du processus d'élimination des divergences que l'on a maintenant cette proposition, qui vient d'être votée, sur l'article 3a. Celle-ci a été évoquée tout à l'heure par M. le conseiller fédéral Parmelin et montre qu'en fait il a fallu trouver une solution de compromis.

L'article 3c ne porte pas sur le contenu de la politique que doivent adopter les représentants de la Suisse au sein de la Banque mondiale au sujet de la corruption, de l'agriculture biologique, de l'éducation ou de la protection du climat. Il porte uniquement sur la question de la publication sur Internet. En d'autres termes, il aborde la problématique de la transparence. L'idée est que ce que fait la Suisse dans ces organisations internationales soit connu des citoyennes et citoyens et surtout de nous. Que cela ne soit pas une "black box", dans laquelle un certain nombre d'engagements sont pris, mais dont on ne sait pas concrètement comment ils se traduisent dans la réalité.

Dès lors, je vous propose de reprendre la proposition que j'avais déjà formulée en son temps et qui a été reprise par le Conseil national, et d'adopter cette stratégie de transparence. A n'en pas douter, si vous ne l'acceptez pas aujourd'hui, on aura à la traiter encore une fois, puisqu'elle nous sera retournée par le Conseil national. On voit en effet du côté du Conseil national une volonté d'avoir des précisions sur le rôle de notre pays au sein de la Banque mondiale.

Parmelin Guy, conseiller fédéral: La transparence, c'est vraiment une priorité importante. Je crois qu'on est d'accord sur ce point-là. La publication de toutes nos positions officielles sur Internet, comme demandé par la minorité de la commission, serait cependant problématique. Il faut bien voir que nous ne sommes pas seuls dans notre groupe de vote et, afin de trouver des compromis ou d'éviter des conséquences qui peuvent être parfois négatives pour les relations extérieures, il est parfois impératif de garder certaines discussions, certaines positions, confidentielles. Je prends un exemple: en décembre 2019, nous avons dû, au sein de notre groupe, nous prononcer sur l'engagement stratégique de la Banque mondiale en Chine pour la période 2020–2025. Nous avons formulé une position constructive, mais nous avons souligné des points extrêmement critiques en ce qui concerne le climat, en ce qui concerne les standards sociaux, en ce qui concerne le rôle des entreprises étatiques, pour prendre quelques exemples. Or, publier de telles prises de position sur Internet pourrait déclencher des réactions plus négatives des pays visés. Surtout, le fait de soulever de tels points critiques a des implications totalement différentes si vous le faites dans le huis clos ou si vous les publiez sur Internet. A huis clos, vous pouvez vous dire les choses en face, vous pouvez être très strict, très dur parfois, et cela permet parfois, et même souvent, d'obtenir des résultats bien meilleurs que si quelqu'un ou un Etat se retrouve sur la défensive parce qu'il a été cloué au pilori sur la place publique. Donc, dans certains cas, on arrive paradoxalement à être plus efficaces en gardant une certaine réserve.

Le 21 octobre dernier, le Conseil fédéral a proposé d'accepter – il ne faut pas oublier ceci – le postulat 20.3932 déposé par la Commission de politique extérieure du Conseil national. Et ce postulat est mieux adapté pour répondre aux besoins d'informations sur notre travail au sein du Groupe de la Banque mondiale. Ce postulat demande un rapport sur la mise en oeuvre des normes environnementales et sociales du Groupe de la Banque mondiale ainsi que de sa politique de tolérance zéro envers la corruption. L'acceptation de ce postulat nous permettrait d'expliquer en détail comment nous mettons ces points en oeuvre et de renforcer ainsi la confiance du Parlement envers la politique que nous menons dans le cadre des banques multilatérales.

Pour ces raisons, le Conseil fédéral vous demande de suivre la majorité de la Commission de politique extérieure de votre conseil et de rejeter la proposition de la minorité Sommaruga Carlo.

AB 2020 S 1147 / BO 2020 E 1147

Präsident (Kuprecht Alex, Präsident): Die folgende Abstimmung gilt ebenfalls für Artikel 3c der Vorlage 2.



Abstimmung – Vote

Für den Antrag der Mehrheit ... 22 Stimmen
Für den Antrag der Minderheit ... 11 Stimmen
(1 Enthaltung)

Art. 3d-3g

Antrag der Kommission
Streichen

Art. 3d-3g

Proposition de la commission
Biffer

Angenommen – Adopté

2. Bundesbeschluss über die Beteiligung der Schweiz an der Kapitalerhöhung der Afrikanischen Entwicklungsbank

2. Arrêté fédéral sur la participation de la Suisse à l'augmentation du capital de la Banque africaine de développement

Art. 3a

Antrag der Kommission

Die Schweiz verfolgt die Umsetzung der Kapitalerhöhungen. In den Steuerungsorganen der Afrikanischen Entwicklungsbank fordert sie die Einhaltung und die stete Verbesserung der Umwelt- und Sozialstandards sowie der Korruptionsbekämpfung. Sie setzt sich in den Strategien und Projekten der Afrikanischen Entwicklungsbank im Rahmen von deren komparativen Stärken und unter Einbezug der Zivilgesellschaft für die Förderung der Rechtsstaatlichkeit, die Geschlechtergleichstellung, die Bekämpfung des Klimawandels sowie eine nachhaltige Landwirtschaft, inklusive agroökologischer Ansätze, die Schaffung von lokalen und guten Arbeitsplätzen sowie die Förderung von öffentlichen Gesundheits- und Bildungssystemen ein.

Antrag Carobbio Guscetti

... der Korruptionsbekämpfung. Sie setzt sich in den Strategien und Projekten der Afrikanischen Entwicklungsbank im Rahmen von deren komparativen Stärken und unter Einbezug der Zivilgesellschaft für die Förderung der Rechtsstaatlichkeit, der Menschenrechte, die Geschlechtergleichstellung ...

Art. 3a

Proposition de la commission

La Suisse suit de près la mise en oeuvre des augmentations de capital. Dans les organes de décision de la Banque africaine de développement, elle appelle au respect et à l'amélioration continue des normes environnementales et sociales et à la lutte contre la corruption. Elle s'engage à promouvoir l'Etat de droit et l'égalité des sexes, la lutte contre le changement climatique et l'agriculture durable et respectueuse du climat, y compris les approches agroécologiques, la création d'emplois locaux et décents et les systèmes publics d'éducation et de santé dans les projets et stratégies des deux organisations de développement, dans le cadre de leurs avantages comparatifs et avec la participation de la société civile.

Proposition Carobbio Guscetti

... la corruption. Elle s'engage à promouvoir l'Etat de droit, les droits humains et l'égalité des genres, la lutte contre le changement climatique ...

Angenommen gemäss Antrag Carobbio Guscetti

Adopté selon la proposition Carobbio Guscetti

Art. 3c

Antrag der Mehrheit
Streichen



Antrag der Minderheit

(Sommaruga Carlo, Chiesa, Jositsch, Maret Marianne, Minder, Vara)

Zustimmung zum Beschluss des Nationalrates

Art. 3c

Proposition de la majorité

Biffer

Proposition de la minorité

(Sommaruga Carlo, Chiesa, Jositsch, Maret Marianne, Minder, Vara)

Adhérer à la décision du Conseil national

Angenommen gemäss Antrag der Mehrheit

Adopté selon la proposition de la majorité

Art. 3d-3g

Antrag der Kommission

Streichen

Art. 3d-3g

Proposition de la commission

Biffer

Angenommen – Adopté